



**FÉDÉRATION SUISSE INLINE HOCKEY**  
**FEDERAZIONE SVIZZERA INLINE HOCKEY**  
**SCHWEIZERISCHER INLINE HOCKEY VERBAND**  
**SWISS INLINE HOCKEY FEDERATION**  
Member of the International Inline Skater Hockey Federation (IISHF)

**Règlement des tournois**

**Valable dès le 20 novembre 2010**

# Index

<b>INDEX</b> .....	<b>2</b>
<b>1. DENOMINATION</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ORGANISATION DE TOURNOIS</b> .....	<b>3</b>
<b>3. REGLEMENTS DES TOURNOIS</b> .....	<b>3</b>
<b>4. AUTORISATION DES TOURNOIS</b> .....	<b>4</b>
<b>5. JOUEURS ET EQUIPES</b> .....	<b>4</b>
<b>6. PRESENTATION</b> .....	<b>5</b>
<b>7. DUREE DES MATCHS</b> .....	<b>5</b>
<b>8. ARBITRES</b> .....	<b>5</b>
<b>9. CLASSEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>10. PREMIERS SECOURS</b> .....	<b>6</b>
<b>11. JURY</b> .....	<b>7</b>
<b>12. PROTETS</b> .....	<b>7</b>
<b>13. RAPPORTS D'ARBITRES</b> .....	<b>7</b>
<b>14. REMISE DES PRIX</b> .....	<b>8</b>
<b>15. INSCRIPTION</b> .....	<b>8</b>
<b>16. VALIDITE</b> .....	<b>8</b>

# **1. Dénomination**

- 1.1 Pour que la dénomination d'un tournoi organisé en Suisse soit Tournoi Régional, National ou International, les équipes participantes doivent être officiellement affiliées auprès des Fédérations respectives. Ces équipes peuvent participer aux tournois soit sur invitation de la société organisatrice, soit sur inscription.
- 1.2 Un tournoi comprenant des équipes non affiliées à la Fédération respective a pour dénomination Tournoi Open. Les sociétés participantes doivent en être informées au moment de l'invitation ou de l'inscription.

# **2. Organisation de tournois**

- 2.1 Les clubs ou les organismes divers qui désirent organiser un tournoi doivent demander l'autorisation aux organes compétents. Une proposition de règlement doit être jointe à l'annonce de la manifestation aux organes compétents. La version finale du règlement de cette manifestation doit être expédiée aux organes compétents au moins 60 jours avant pour approbation.
- 2.2 Dans tous les cas, les dates doivent être annoncées aux organes compétents jusqu'au 30 novembre de l'année d'avant.

# **3. Règlements des tournois**

- 3.1 Le règlement doit obligatoirement contenir ce qui suit :
  - La dénomination de la manifestation.
  - La localité, la piste de jeu, les jours et horaires fixés pour le déroulement des matches.
  - Le programme du déroulement des matches.
  - La liste des équipes invitées.
  - La composition du jury.

3.2 Le règlement approuvé, avec l'indication des éléments de l'autorisation (numéro de registre et date), doit être envoyé par les soins de la société organisatrice aux clubs participant au moins 20 jours avant le début de la manifestation. En outre :

- Les équipes qui participent au tournoi doivent donner les cartes de joueurs/officiels d'équipe et la liste des joueurs au moins une heure avant le début de leur premier match. Si elles n'ont pas de cartes de joueurs/officiels d'équipe, elles doivent remplir une feuille de remplacement de cartes de joueurs/officiels d'équipe.
- Le jury doit être composé d'au moins un membre d'un comité d'association régionale ou de la FSIH.
- Les arbitres sont fournis par les organes compétents.
- A la fin du tournoi, le jury doit envoyer aux organes compétents tous les résultats et autres documents relatifs au déroulement du tournoi.
- Toutes les décisions arbitrales (rapports) sont prises en considération par le département disciplinaire des organes compétents avec les conséquences ou les sanctions prévues.

## **4. Autorisation des tournois**

4.1 L'organe compétent pour l'autorisation des tournois et l'approbation des règlements y-relatifs est le département technique. Les tournois ne doivent pas perturber le bon déroulement du championnat.

## **5. Joueurs et équipes**

5.1 Les joueurs participants doivent être en possession d'une carte de joueur et non sujet à des sanctions disciplinaires en cours. Toutes les équipes doivent être constituées uniquement de joueurs en possession d'une carte de joueur pour cette même équipe, à l'exception des sélections officielles de la FSIH.

5.2 Par équipe participant aux tournois sont admis un maximum de 18 joueurs et un minimum de 8 joueurs (y compris les gardiens). Chaque équipe doit disposer d'un officiel d'équipe. La liste des joueurs, comprenant le numéro de la carte de joueur et de maillot doit être transmise au club organisateur au plus tard une semaine avant le début du tournoi à l'aide du formulaire ad hoc. En aucun cas, il ne est possible d'ajouter des joueurs supplémentaires durant le tournoi.

- 5.3 Le nom Sélection est uniquement réservé aux sélections officielles régionales ou nationales. Les sélections non officielles peuvent prendre d'autres noms (p. ex. Team) et peuvent uniquement participer à des tournois Open.

## **6. Présentation**

- 6.1 Chaque équipe doit se présenter complètement équipée auprès du jury du tournoi 20 minutes avant leur premier match pour le contrôle des cartes de joueurs/officiels d'équipe. Des contrôles lors du déroulement du tournoi peuvent également être fait par la jury ou par les arbitres.
- 6.2 Lors des autres matchs, les équipes doivent se présenter 10 minutes avant le début des matchs.

## **7. Durée des matchs**

- 7.1 Les rencontres ont une durée minimum de 24 minutes et maximum de 30 minutes pour les catégories actives, juniors, novices et féminines. Elles sont de minimum 16 minutes et maximum 24 minutes pour la catégorie mini. Il doit y avoir une pause entre les deux mi-temps. Les demi-finales et les finales peuvent avoir une durée plus longue n'excédant toutefois pas 40 minutes pour les catégories actives, juniors, novices et féminines et n'excédant pas 30 minutes pour la catégorie mini.
- 7.2 Chaque équipe dispose d'un temps mort de 30 secondes par période de jeu. Si le temps n'est pas arrêté lors du déroulement des matchs, il doit l'être obligatoirement pendant les deux dernières minutes du match.

## **8. Arbitres**

- 8.1 Tous les tournois régulièrement inscrits doivent être arbitrés par des arbitres affiliés à la FSIH ou par des arbitres affiliés à une Fédération National similaire et désignés par la FSIH.
- 8.2 Les tournois Open ne peuvent en aucun cas être arbitrés par des arbitres portant l'insigne de la Fédération.

## **9. Classement**

- 9.1 En cas d'égalité de points à la fin du tour qualificatif, le classement est établi selon la base suivante :
- Confrontation directe.
  - Différence de but.
  - Meilleure attaque.
  - Fair-Play.
  - Premier but marqué lors du match de la confrontation directe.
  - Tirage au sort.
- 9.2 En cas d'égalité à la fin d'un match de demi-finale ou de finale 3ème - 4ème places, 5 tirs de penalty sont effectués (par 5 joueurs différents). Si les équipes ne sont toujours pas départagées, chaque équipe effectuera un nouveau tir de penalty jusqu'à la victoire de l'une d'entre elle. Les joueurs ayant déjà tirés un penalty ne peuvent retirer que lorsque tous les joueurs de l'équipe la moins nombreuse ont effectué un tir. (Les gardiens ne tirent pas de penalties).
- 9.3 En cas d'égalité à la fin de la finale du tournoi, il est procédé à une prolongation de 5 minutes avec arrêt au premier but marqué (mort subite). Si à la fin de la prolongation aucun but n'a été marqué, il est procédé aux tirs de penalties selon le même principe que l'art. 9.2.

## **10. Premiers secours**

- 10.1 En cas de blessure, personnelle ou envers un tiers, chaque équipe ainsi que chaque joueur doit être en règle avec leur propre assurance. Il est conseillé à chaque équipe de prendre sa propre pharmacie.
- 10.2 Le club organisateur doit assurer un poste de samaritains composé de 2 personnes au minimum.

## **11. Jury**

11.1 L'organisateur du tournoi doit prévoir un jury formé d'un minimum de 3 personnes :

- 1 représentant du club organisateur.
- 1 représentant de l'association régionale ou nationale.
- 1 représentant du département arbitral régional ou national.

11.2 Les tâches du jury sont :

- Veiller au bon déroulement du tournoi.
- Prendre des décisions quant au comportement des joueurs, des entraîneurs, des arbitres ou des supporters qui porterait atteinte à notre sport.
- Examiner et prendre une décision immédiate sur les rapports d'arbitres, les protêts et les recours.
- Transmettre à la FSIH les feuilles de match et les rapports d'arbitre.

Les décisions du jury sont sans appel.

## **12. Protêts**

12.1 Les protêts concernant les erreurs arbitrales ne sont pas pris en considération.

12.2 Le protêt, pour être valide, doit être remis, par écrit au jury au plus tard 15 minutes après la fin du match, accompagné d'une caution de CHF 100.-. La caution est rétrocédée en cas de gain de cause. Dans le cas contraire, la caution est versée sur le compte de FSIH. Cette somme est destinée à la promotion de l'équipe nationale junior.

## **13. Rapports d'arbitres**

13.1 Les rapports d'arbitre doivent être envoyés à la FSIH. Le joueur sanctionné d'un carton rouge doit d'une part purger la peine décidée par le jury durant le tournoi, et d'autre part, doit purger la peine infligée par le département disciplinaire de la FSIH pendant la saison régulière.

13.2 Si un joueur faisant partie d'une sélection est sanctionné d'un carton rouge lors d'un match avec la sélection, il purgera sa peine avec cette dernière.

## **14. Remise des prix**

- 14.1 Le club organisateur est libre de choisir la manière dont il va récompenser les équipes.
- 14.2 Afin de favoriser le jeu correct, il est conseillé de mettre en jeu une Coupe ou un Challenge Fair-Play.

## **15. Inscription**

- 15.1 L'inscription d'un tournoi selon l'article 1.1 auprès de la FSIH coûte CHF 150.-. Un tournoi organisé selon l'article 1.1 sans l'autorisation de la FSIH est pénalisé par une amende de CHF 500.-.

## **16. Validité**

- 16.1 Pour tous les points ne figurant pas dans le présent règlement, les règlements et directives en vigueur de la FSIH sont applicables.
- 16.2 Pour les tournois internationaux, le règlement de l'IISHF fait foi et prévaut sur le présent règlement.
- 16.3 Seules les dérogations requises lors de l'inscription sont traitées.
- 16.4 Le présent règlement est valable pour tous les tournois disputés sous l'égide de la FSIH.
- 16.5 La FSIH se réserve le droit d'accorder des dérogations au présent règlement.
- 16.6 Le présent règlement entre en vigueur à partir du 20 novembre 2010. Il annule et remplace tous les précédents. Il comprend les modifications approuvées par l'Assemblée Générale tenue à Buochs le 20 novembre 2010.

Buochs, le 20 novembre 2010

Au nom de la Fédération Suisse d'Inline Hockey

Ueli Strüby   Gabriel Willemin